

Maisons et jardins fleuris

CONCOURS 2019



COUPON D'INSCRIPTION 2019

(à renvoyer en mairie avant le vendredi 19 juillet 2019)

Je désire participer au concours 2019 des maisons et jardins fleuris.

Catégorie : **Maison Individuelle**
 Balcon ou Fenêtre
 Commerce

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :
.....

TEL :



Règlement du Concours des Maisons et Jardins Fleuris

Le concours, organisé par la commune de Woustviller, est ouvert à tout habitant résidant sur le territoire de la Commune.

Il a pour objectif de récompenser les personnes qui embellissent leur environnement pour leur plaisir personnel et aussi pour le plaisir des passants. Il encourage la population à participer au fleurissement de son quartier et à s'inscrire à cette compétition.

De façon générale, seront primés tous les efforts contribuant à l'image d'un village accueillant et fleuri. La participation au concours entraîne l'acceptation pleine du présent règlement.

Art. 1 - Inscription

Les habitants de WOUSTVILLER désirant participer au concours des Maisons et jardins fleuris s'inscrivent :

- A l'aide du coupon d'inscription ci-contre (ou disponible en Mairie)
- Par Téléphone au 03.87.98.07.20.
- Par Mail woustviller.mairie@wanadoo.fr

La clôture des inscriptions est fixée au 19 juillet 2019

Art. 2 - Visibilité

Il est indispensable que le fleurissement soit visible de la rue. Aucune visite n'aura lieu chez les participants. Il est préférable de préciser sur le bulletin d'inscription l'emplacement exact du balcon ou de la fenêtre (étage, orientation)

Art. 3 - Catégories

Pour concourir, le participant doit choisir l'une des trois catégories :

- Maison individuelle
- Balcon ou fenêtre
- Commerce

Art. 4 - Critères de sélection

- Le cadre végétal ou vue d'ensemble pour les passants
- La qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes (pas de fleurs artificielles)

- L'entretien des massifs et leur environnement
- La note d'originalité et de créativité
- Coup de cœur

Art. 5 - Composition du jury et passage

Composé de membres du Conseil Municipal, de personnes qualifiées désignées par le Maire (conseillers municipaux d'un autre village, des lauréats du premier prix dans chacune des catégories de l'année précédente, professionnels des espaces verts etc.)

Le jury passera de fin juillet à août et se réserve le droit de repasser jusqu'à la fin de l'été afin de juger du bon suivi et entretien du fleurissement présenté.

Art. 6 - Photos

Le jury se réserve également le droit de photographier les différents balcons, maisons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, diaporama...)

Art. 7 - Remise des prix

Les cinq lauréats de chaque catégorie ainsi que tous les participants recevront leur récompense lors d'une rencontre conviviale organisée par la Mairie au courant de l'automne.

Un lauréat primé en première position deux années consécutives acceptera ensuite de concourir à titre honorifique pour les deux années suivantes.



MAIRIE DE WOUSTVILLER

24 Rue de Nancy

57915 WOUSTVILLER.

Tel : 03.87.98.07.20

Fax : 03.87.98.21.24

Woustviller.mairie@wanadoo.fr